

Fulvio Pelli
Président du
PLR.Les Libéraux-Radicaux



Martine Brunshwig Graf
Vice-présidente
du Groupe PLR



Isabelle Moret
Vice-présidente du
PLR.Les Libéraux-Radicaux



Pierre Weiss
Vice-président du
PLR.Les Libéraux-Radicaux

Chères citoyennes, chers citoyens

Notre pays souffre d'une « **bureaucratie** » aiguë! Les conséquences sont désastreuses: de plus en plus de décisions sont prises par l'Etat et non plus par le citoyen. La responsabilité individuelle et la liberté sont remplacées par une réglementation excessive. Notre liberté n'est plus qu'un vieux souvenir!

- > **Les lois fiscales incriminent presque tout le monde!**
- > **Les demandes de construction sont un véritable parcours du combattant, coûteux et frustrant!**
- > **L'Etat nous dicte quand et où nous pouvons faire nos achats!**

Nous payons tous, en argent, en temps et en énergie, la facture salée de cette bureaucratie. **Ça suffit!** Le *PLR.Les Libéraux-Radicaux* lutte contre ce fléau. Notre initiative populaire «Stop à la bureaucratie!» permet au citoyen d'exprimer son ras-le-bol de la réglementation et des lois trop floues. Le législateur doit être astreint à soulager les petites et moyennes entreprises.

Nous nous battons pour vos **emplois**, votre **liberté** et pour un **Etat efficace et proche** de ses citoyens – battez-vous avec nous!

Votre *PLR.Les Libéraux-Radicaux*

Fulvio Pelli, Président du *PLR.Les Libéraux-Radicaux*

www.stop-a-la-bureaucratie.ch

Initiative populaire fédérale «Stop à la bureaucratie!»

Publiée dans la Feuille fédérale le 12.10.2010. Les citoyennes et citoyens suisses soussignés ayant le droit de vote demandent, en vertu des **articles 34, 136, 139 et 194** de la constitution fédérale et conformément à la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques (**art. 68s.**) que:

La Constitution ^(RS 101) est modifiée comme suit:

Art. 9a Exécution non bureaucratique de la législation (nouveau)

Toute personne a droit:

- a. à des lois compréhensibles et à leur application simple, non bureaucratique et efficace;
- b. au traitement rapide, simple et non bureaucratique de ses affaires par les administrations et les tribunaux.

Art. 94, al. 3, 2^e phrase (nouvelle)

3... A cet effet, ils prennent les mesures nécessaires pour limiter au maximum la densité normative et la charge administrative des entreprises; ce faisant, ils tiennent compte des intérêts de celles-ci, en particulier des micro-entreprises et des petites et moyennes entreprises.

Seuls les électrices et électeurs ayant le droit de vote dans la commune indiquée en tête de la liste peuvent y apposer leur signature. Les citoyennes et les citoyens qui appuient la demande doivent la signer de leur main. Celui qui se rend coupable de corruption active ou passive relativement à une récolte de signatures ou celui qui falsifie le résultat d'une récolte de signatures effectuée à l'appui d'une initiative populaire est punissable selon l'**article 281** respectivement l'**article 282** du code pénal.

Canton:		NPA:	Commune politique:				
N	Nom <small>écrire à la main et si possible en majuscules!</small>	Prénom <small>écrire à la main et si possible en majuscules!</small>	Date de naissance <small>jour, mois, année</small>	Adresse <small>rue et numéro</small>	Signature <small>manuscrite</small>	Contrôle <small>laisser en blanc</small>	Plus d'information svp.
1							<input type="checkbox"/>
2							<input type="checkbox"/>
3							<input type="checkbox"/>
Courriel	1		2		3		

Important: Cette liste, **entièrement ou partiellement remplie**, doit être renvoyée jusqu'au **10.09.2011** au plus tard au comité d'initiative: PLR.Les Libéraux-Radicaux, Comité d'initiative «Stop à la bureaucratie!», Neuengasse 20, Case postale 6176, 3001 Berne. D'autres listes peuvent être commandées à l'adresse suivante: PLR.Les Libéraux-Radicaux, Neuengasse 20, Case postale 6176, 3001 Berne. Expiration du délai imparti pour la récolte des signatures: 12.04.2012.

A remplir par la commune: Le/La fonctionnaire soussigné/e certifie que les ____ (nombre) signataires de l'initiative populaire dont les noms figurent ci-dessus ont le droit de vote en matière fédérale dans la commune susmentionnée et y exercent leurs droits politiques.

Lieu	Le/La fonctionnaire compétent/e pour l'attestation (signature manuscrite et fonction officielle):	Fonction officielle
Date		Signature manuscrite

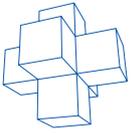
Scéau

Le comité d'initiative, composé des auteurs de cette initiative ci-dessus, est autorisé à retirer la présente initiative populaire par une décision prise à la majorité absolue de ses membres ayant encore le droit de vote:

Bigler Hans-Ulrich, Alpenblickweg 13, 8810 Alftalen a.A./Cawezel Tarzisius, Clavelstrasse 27, 7272 Davos-Clavade/ Huter Markus, Hegmatenstrasse 3, 8400 Wirmthur/Malama Peter, Oscar-Frey-Strasse 14, 4059 Basel/Moret Isabelle, Avenue du Théâtre 7, 1002 Lausanne/Pelli Fulvio, Via Tami 18, 6824 Sorengo/Weiss Pierre, Route des Mangons 1, 1206 Soral.

PLR

Les Libéraux-Radicaux



Stop à la bureaucratie !

- > La bureaucratie entrave votre liberté.
- > Elle muselle l'esprit d'entreprise.
- > Elle génère des dépenses alors que cet argent manque pour les emplois.

- > Police des constructions: plus de 120 000 articles !
- > TVA: plus de 2 300 pages de directives !
- > Coûts pour le pays: plus de 1 500 francs par seconde !
- > Extension de l'administration: doublement en 13 ans !

PLR.Les Libéraux-Radicaux, Stop à la bureaucratie, Case postale 6136, CH-3001 Berne

Soutenez-nous. IBAN: CH39 8148 8000 0056 0081 1

Ça suffit !
Nous nous
opposons à cette
bureaucratie !

PLR

Les Libéraux-Radicaux

Stop à la folie bureaucratique !

- > La liberté des citoyens est constamment entravée !
- > La bureaucratie remplace la responsabilité individuelle par la surréglementation !
- > Les PME sont de plus en plus sous pression ce qui affaiblit le cœur de notre économie !

Soutenez l'initiative !

Signez-moi et renvoyez-moi vite !



PLR.Les Libéraux-Radicaux

«Stop à la bureaucratie!»

Neuengasse 20

Case postale 6136

CH-3001 Berne